

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE PETOSSE

L'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} septembre, le Conseil Municipal de PETOSSE a été convoqué par M. Yves-Marie BOUCHER, Maire, pour le 07 septembre 2022.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Assainissement Non Collectif 2021
- Voirie : Travaux d'aménagements de sécurité sur la RD30
- Participation au transport scolaire R.P.I Le Langon-Petosse
- Renouvellement convention avec Surya (Yoga)
- Validation devis Tondeuse
- Validation devis Stores
- Point sur des divers travaux à venir
- Programmation des réunions des commissions
- Questions diverses

SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers

En exercice :	13
Présents :	11

Le 07 septembre 2022 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents :

BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés : PELLETIER Claude

Absents excusés avec pouvoir : BOUGUÉ Christian à PELLETIER Louissette

Secrétaire de séance : BOBINEAU Stéphanie

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

N° 2022SEPT-46 – VALIDATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif. La compétence de l'assainissement non collectif a été transférée au Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays-Fontenay-Vendée.

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2021, approuvé par le Conseil Communautaire le 11 juillet 2022, a été transmis aux communes adhérentes afin qu'il soit présenté aux conseils municipaux.

Après la présentation de ce rapport, le Conseil municipal,

- **PREND** connaissance du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2021
- **APPROUVE** ledit rapport tel que présenté

N° 2022SEPT-47– VOIRIE : TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR LA RD30

Dans le cadre de travaux de sécurisation des cheminements piétonniers dans le centre bourg, le long de la RD 30, des aménagements de voiries sont nécessaires.

Il convient donc de signer, avec le Conseil Départemental, une convention pour l'autorisation des travaux envisagés, ainsi que la répartition des charges d'entretien de ces aménagements et la participation financière du Département.

M. le Maire présente le projet de convention à signer avec le Conseil Départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de convention à signer avec le Conseil Départemental.

N° 2022SEPT-48– PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE R.P.I LE LANGON-PETOSSE

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe prévoyant notamment le transfert de compétence du Département vers la Région en matière de transport scolaire ;

Considérant que le coût du transport scolaire des élèves du R.P.I. Le Langon – Petosse, domiciliés sur PETOSSE, est intégralement supporté par la Collectivité, depuis l'année scolaire 2020-2021,

M. le Maire propose de renouveler sa prise en charge pour les élèves du R.P.I Le Langon-Petosse, domiciliés sur PETOSSE, pour l'année scolaire 2022-2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2022-2023 :

- ✓ **DÉCIDE** de prendre intégralement en charge les frais de transport scolaire supportés par les familles de PETOSSE, pour les élèves scolarisés sur le R.P.I. Le Langon-Petosse, dans la limite de 55 € / enfant,
- ✓ **DIT** que ces prises en charges se feront par remboursement après présentation du justificatif de paiement.

N° 2022SEPT-49– RENOUELEMENT CONVENTION AVEC SURYA

M. le Maire rappelle qu'une convention avait été signée, pour l'année 2021-2022, avec l'association de Yoga « SURYA », proposant des cours dans la salle de motricité située derrière l'école.

La convention stipulait une location des lieux pour un montant de 300 € l'année.

Suite à la situation sanitaire liée à la COVID, certaines séances n'ont pas pu être honorées.

M. le Maire propose donc de réajuster le montant de la location à 200 € pour l'année 2021-2022.

Pour l'année 2022-2023, M. le Maire conseille d'attendre avant d'établir le renouvellement de la convention, car l'association ne sait pas si elle va proposer une ou deux séances hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** du montant de la location pour un montant de 200 € pour l'année 2021-2022 au lieu de 300 €, contrairement à la convention signée,
- **DÉCIDE** de remettre le renouvellement de la convention avec l'association, dans l'attente d'éléments complémentaires.

VALIDATION DEVIS TONDEUSE

Vu le montant des réparations à engager, le Conseil Municipal souhaite consulter pour le remplacement de la tondeuse.

N° 2022SEPT-50 – VALIDATION DEVIS STORES

Les stores de la salle de l'Aubrière sont détériorés, ils doivent être remplacés.

Après avoir étudié plusieurs propositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise de Menuiserie SAVARIEAU pour un montant de 6 172,35 € HT, sous réserve de présentation d'échantillon correspondant aux besoins.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis, si les échantillons sont satisfaisants.

POINT SUR LES DIVERS TRAVAUX A VENIR

- Réhabilitation et rénovation énergétique de la Mairie : un premier devis pour le diagnostic amiante/plomb avant travaux a été reçu.
- Démolition partielle de la maison Boisdé : un premier devis pour le diagnostic avant démolition a été reçu.
- Aménagement des entrées du bourg (liaison lotissement des Moulins jusqu'au Panier de Camille et finition de la liaison jusqu'à la salle polyvalente)

Des réunions de Commissions voirie et bâtiments seront programmées prochainement pour avancer sur ces projets.

DIVERS

Conseil Municipal : M. le Maire annonce qu'il a reçu un courrier, le 11 juillet dernier, de Mme Marie-Corinne POTHIER actant sa démission du Conseil Municipal pour des raisons de santé.

Communauté de Communes Pays-Fontenay-Vendée :

- Le travail sur l'élaboration du PLUi va commencer et engendrerait un coût global entre 500 000 € et 700 000 € (estimatif). Une participation financière sera certainement demandée à chaque commune membre.
- Résumé de ce qu'il s'est dit lors des différentes commissions intercommunales.

Transport scolaire : Suite aux problèmes de transport scolaire rencontrés par des collégiens, Mme RENAUDIN, 1^{ère} adjointe, a pris contact avec ALÉOP (la Région) et le transporteur pour que des solutions soient trouvées rapidement.

Énergie : Au vu de l'augmentation du coût de l'électricité, le Conseil, à l'unanimité, décide d'éteindre l'éclairage public de 21h00 à 06h30. Cette décision sera effective lors de la prochaine opération de maintenance du SyDEV.

La question se pose aussi pour les illuminations de Noël : guirlandes solaires

Ecole :

- L'inauguration de l'école sera le 30 septembre 2022 avec invitation de l'ensemble de la population,
- 39 élèves sont présents sur l'école de Petosse,
- Mobilier de la bibliothèque reçu, en attente d'étagères faite par le menuisier. Prévoir du monde pour couvrir les livres.
- Jeux pour la garderie : voir si certaines personnes ont des jeux à donner
- Square du chat ferré : c'est le nom donné à l'aire de jeux qui sera aménagée à l'école

Environnement : Projet d'embellissement sur la commune avec des bénévoles. Une technicienne de la Communauté de Communes PFV viendra pour des conseils de plantations.

Cimetière :

- La réalisation du plan du cimetière est en cours.
- Afin d'effectuer des reprises de concessions, il faut construire un ossuaire. Des devis vont être demandés.

Manifestation :

- Samedi 10 septembre : Congrès départemental des Pompiers
- Dimanche 02 Octobre : Marche de la Joséphine et journée Détente et Bien-être
- Samedi 5 novembre : Remise du drapeau « Soldats de France-Opex »

Le prochain Conseil aura lieu le 12 Octobre 2022 à 20h00